



La Situation est compliquée

Par **tunisien06000**, le **16/09/2015** à **20:49**

bonsoir ,

je voulais demander dans mon cas est-ce possible d'avoir un séjour en France .

depuis 2009 je suis associé avec quelqu'un d'une entreprise et qui dans ces 6 années s'est amélioré de capital 5 fois et qui paie ses charges (tout est en règle quoi) et qui possède 8 salariés contractuels CDI à part les contractuels CDD. et moi je suis venu en France que 2014 avec un visa touristique et je suis encore là mais sans titre de séjour.

ma question est-ce que j'ai le droit à un séjour ici? si non pourquoi la France a accepté en 2009 que je sois associé alors que je suis en Tunisie à cette époque ?